

Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1er:

La commune de **COURBES** fait partie du plan de prévention des risques d'inondations dans les vallées de la Serre et du Vilpion entre Versigny et Rouvroy-sur-Serre, secteur de la vallée de la Serre dans sa partie aval entre Versigny et Marle approuvé le 4 mars 2009. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 4 mars 2009.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2:

L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé.

<u>Article 3 :</u> La Secrétaire générale de la Préfecture, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 11 MARS 2009

Pour le Préfet et par délégation, La Sous-Préfète, Birectrice de Cabinet

Salima EBURDY

COURBES

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02//1995	06/02/1995	08/02/1995
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



PREFECTURE DE L'AISNE

Commune de COURBES

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	du .	28 août 2006			
iluallon de la commu	ne au regard d'un ou plusi	eurs plans de préventi	on de risqu	Jes naturels p	révisibles (F
La commune est situe	ée dans le périmètre d'un f	PR.n		oui X	non
approuvé	date	4 mars 2009	aléa		Inondation
Les documents de réi - DDRM	ference sont :			Consultable su	r!ntemet X
Situation de la commu	ne au regard d'un plan de	nrévention de risques	technolog	iauge 1 PPR t	
	ee dans le périmètre d'un F			MAA3 1111VI	non X
La commune estatue	date		effet		nois A
Les documents de réf	rérence sont :				
			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Consultable s	ur Internet
			12] P		
	ne au regard du zonage ré 1-461 du 14 mai 1991 modifié relat	· To a control of the control of the		npte de la sisi	nicité
	dans une zone de sismicité	zone la zone lb	zone II	zone III	non X
La commune est situee					
La commune est situee					
La commune est struce sièces jointes				e ili de mente de la como de la c El como de la como de	E Dipulse par en Escapea de Salación
sièces jointes Cartographie	e dössiers permettant ja localisat	ion des immeubles au reac	rd des risque	s pris en comple	
sièces jointes Cartographie extraits de documents ou d	e dossiers permettant la localisat		ı'd des i'isque	s pris en compte	
sièces jointes Cartographie extraits de documents ou d	e dossiers permettant la localisat MAIRIE, A LA PREFECTURE C		rd des rísque	s pris en comple	
lèces jointes Cartographie extraits de documents ou d		OU A LA DDE	rd des rísque	s prisien comple	
ièces jointes Cartographie extraits de documents ou d PPR CONSULTABLE EN	MAIRIE, A LA PREFECTURE C	OU A LA DDE	rd des rísque	s pils en comple	
sièces jointes Cartographie extraits de documents ou di PPR CONSULTABLE EN	MAIRIE, A LA PREFECTURE C	OU A LA DDE		pris en comple	